

Décision

Générale

colonial

Décision n° 269 4 mars 1953

n° 269 4

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 mars 1953

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro

1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

La pénalité de retard infligée à la Compagnie Générale de l'Est Africain (C.G.E.A.) est réduite à trente jours (30).